

A young boy with wet hair, wearing a teal and dark blue rash guard and dark blue shorts with a white anchor pattern, is laughing joyfully while playing at a water fountain. He is holding a green ball with a black center. The fountain is green and blue, with water spraying upwards. The background is a blurred green hedge.

Dieppe

RAPPORT
ANNUEL

2024



MISSION, VISION ET VALEURS

En octobre 2024, Dieppe a adopté son plan stratégique 2025-2029. Issu d'une démarche collective réunissant résidents, partenaires, groupes communautaires, employés municipaux et élus, ce plan guidera le développement de la Ville au cours des prochaines années.

Axé sur un développement réfléchi et durable, il s'appuie sur les résultats des consultations publiques pour établir les priorités d'action. En tenant compte du contexte local et des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels, le plan présente une vision claire et des orientations alignées avec une approche globale de développement durable.

Une version plus détaillée du plan est disponible au dieppe.ca/planstrategique

MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

En 2035, Dieppe continue d'être reconnue comme une ville francophone fière de ses racines acadiennes et ouverte à la diversité. Une communauté vibrante, familiale, sécuritaire et en harmonie avec la nature, avec un centre-ville animé où les rencontres enrichissent le quotidien.

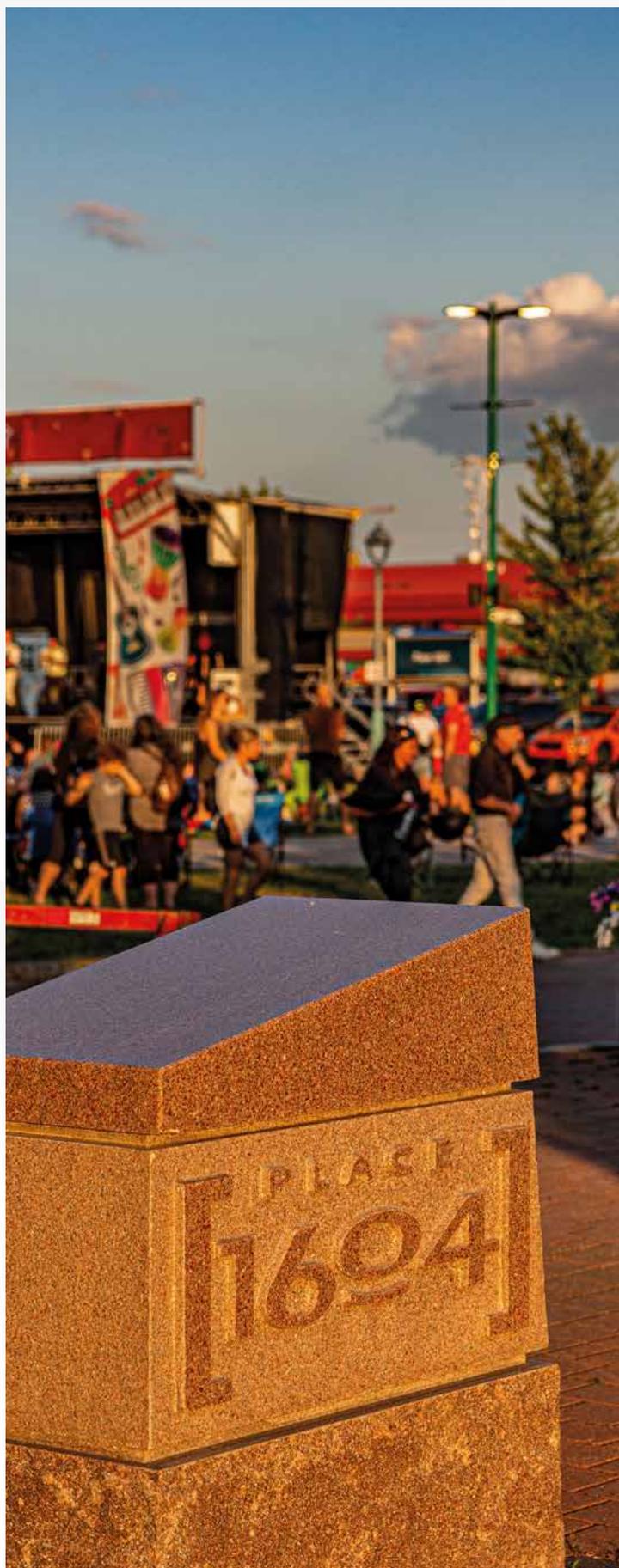
En 2035, Dieppe se distingue comme une ville audacieuse, adoptant des approches innovantes pour gérer son développement de manière durable.

VALEURS

1. Intégrité
2. Inclusion
3. Innovation

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire.....	4
Avant-propos.....	5
Profil de la municipalité.....	6
Réalisations.....	8
D'où proviennent les revenus de la municipalité?.....	12
À quoi servent vos impôts municipaux?.....	13
Conseil municipal.....	14
Réunions du conseil.....	16
Rémunération du conseil.....	17
Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	18
Activités et subventions de développement économique.....	19
Services.....	20
Services d'administration générale.....	21
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire.....	21
Services d'hygiène du milieu.....	21
Services de protection.....	21
Services de transport.....	22
Services récréatifs et culturels.....	22
Services financiers.....	22
Services d'approvisionnement en eau.....	23
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées.....	23
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	23
Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires.....	24
Annexe 2 – Réunions à huis clos.....	25
Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	28
Annexe 4 – Frais divers.....	31
Annexe 5 – États financiers audités de 2024.....	38



MESSAGE DU MAIRE

Chères résidentes, chers résidents,

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité d'une croissance soutenue et d'un développement structuré et harmonieux pour notre belle ville de Dieppe. Grâce à une planification rigoureuse et à une gestion responsable, nous avons su relever les défis liés à notre expansion tout en demeurant fidèles à nos valeurs d'innovation, d'inclusion et de fierté francophone.

En raison de la forte croissance en construction, nous avons pu alléger le fardeau fiscal des propriétaires à Dieppe pour une troisième année consécutive. Cette croissance économique, alimentée par des investissements records en construction résidentielle, commerciale et industrielle, témoigne de l'attrait de Dieppe comme lieu idéal pour faire des affaires et élever une famille.

Conscients des besoins en logement, nous avons accordé 387 permis pour des projets résidentiels, représentant un investissement de 99,3 millions de dollars. Cette dynamique répond à la nécessité de construire entre 3 500 et 4 400 nouvelles unités d'ici 2033, assurant ainsi un chez-soi de qualité et sécuritaire à chaque famille qui choisit Dieppe.

L'adoption du plan stratégique 2025-2029, fruit d'une consultation citoyenne approfondie, oriente nos actions autour de quatre axes : une ville durable et prospère, fière de son identité, dynamique et inclusive, efficiente et engagée. Ce cadre guidera nos décisions pour les années à venir, en mettant l'accent sur la qualité de vie de nos résidents.

Parmi les projets structurants, on note le début des travaux de prolongement du boulevard Dieppe réalisé en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral. Ce projet améliorera notre réseau de transport et soutiendra le développement futur de notre municipalité.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, impliquant les élus, le personnel municipal, les partenaires communautaires et, bien sûr, vous, chères résidentes et chers résidents. Ensemble, nous façonnons un Dieppe à la hauteur de nos aspirations communes.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement envers notre communauté.

Yvon Lapierre
Maire



AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 4), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2024 figurent à l'annexe 5.





PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé.

Les chiffres du recensement de 2021 montrent à quel point notre municipalité est en pleine croissance. Notre population est passée de 25 384 personnes en 2016 à 28 114 en 2021, une hausse de près de 11 %. Depuis, nous estimons avoir accueilli environ 6 000 nouveaux résidents, ce qui porterait notre population à environ 35 400 en 2024. Cela représente une augmentation de plus de 20 % en seulement trois ans.

Notre vocation commerciale et notre économie fondée sur le respect de l'environnement font de Dieppe un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on

y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts et près de 90 kilomètres de sentiers et voies cyclables.

Démographie*

- Âge moyen de la population : 40,8
- Total des logements privés : 11 993
- Densité de la population au kilomètre carré : 365
- Langue maternelle : français = 63,9 %, anglais = 24,7 %

Infrastructures municipales

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 UNIplex (2 glaces, dont une de dimensions LNH, 1 piste de marche, 1 cuisine communautaire, 1 salle d'entraînement, 1 serre intergénérationnelle, salles de réunion)
- 1 Centre Arthur-J.-LeBlanc (2 glaces, dont une de dimensions olympiques, salles de réunion)
- 1 Centre aquatique et sportif (3 bassins)

*Selon le recensement de 2021

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ (SUITE)

- 2 casernes de pompiers
- La Maison patrimoniale Doiron
- 3 parcs communautaires, comprenant 1 piste de patins à roues alignées, 1 piste BMX, 1 parc de jets d'eau, 1 terrain de cerf-volant, 1 coin avec jeux de pétanque, fer à cheval, rondelles et palet sur plancher
- 2 jardins communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 8 terrains de balles
- 4 terrains de soccer
- 1 terrain synthétique multisports
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 4 terrains de basketball
- 6 terrains de tennis
- 10 terrains de pickleball
- 27 terrains de jeux, dont 1 parc accessible
- 1 terrain de disque golf
- 1 terrain de cricket
- 1 chapiteau extérieur pour spectacle (Place 1604)
- 2 parcs d'entraînement extérieur
- 53 lieux patrimoniaux
- 14 monuments, dont l'Odyssée, les vétérans militaires de Dieppe, la brigade d'incendie et la chapelle de Petcoudiac
- La municipalité possède également de nombreuses infrastructures gérées par la communauté dont la Maison de jeunes (parc de planche à roulettes et terrain de hockey-boule), Repaire jeunesse (mur d'escalade), 1 centre récréatif pour aînés, le Centre des arts et de la culture, le Marché de Dieppe
- 195 km d'aqueduc
- 190 km d'égout sanitaire
- 155 km d'égout pluvial
- 223 km de rues asphaltées
- 70 km de trottoirs
- 89,74 km de sentiers et voies cyclables
- 7 abribus
- 4 stations de pompage d'eau
- 4 stations de relevage d'égout
- 5 réservoirs d'eau potable
- 1 431 bornes-fontaines
- 1 972 robinets d'adduction d'eau

Économie

- 611 permis de construction émis en 2024
- Valeur totale des permis émis de 198 037 018 \$
- Évaluation foncière située à 4 386 017 500 \$

Environnement

- 20 arbres matures plantés au parc Lakeburn en collaboration avec Arbres Canada, CN et de nombreux bénévoles
- 70 arbres matures plantés dans le cadre du programme communautaire de plantation d'arbres et du programme Un arbre pour la vie
- 40 arbres plantés dans divers espaces publics à travers la municipalité
- 32 arbres plantés en bordure de rue grâce aux fonds amassés suite à l'adoption de l'arrêté sur les arbres
- 300 semis plantés par des bénévoles le long des sentiers municipaux

Festivals et événements spéciaux

En 2024, Dieppe a été l'hôte de nombreux événements d'envergure, stimulant le tourisme et l'économie locale.

- Championnats canadiens de ringuette
- Coupe Canada de vélo de montagne
- Festival YQM



RÉALISATIONS

En 2024, l'innovation, l'intégrité et l'inclusion ont marqué le quotidien à Dieppe. Voici un retour sur quelques moments forts qui ont marqué les 12 derniers mois.

JANVIER

Prolongement majeur du boulevard Dieppe

Les gouvernements fédéral, provincial et municipal ont annoncé un investissement combiné de 42 millions de dollars afin de procéder au prolongement tant attendu du boulevard Dieppe. Ce projet a pour objectif principal d'améliorer la connectivité municipale du réseau routier avec l'offre d'une deuxième option pour accéder à des zones clés de la ville, et ce, en réponse à la croissance rapide de la population et au besoin grandissant de mobilité.

FÉVRIER

Mois de l'histoire des noirs

Plusieurs initiatives ont eu lieu en février grâce à une collaboration entre le service d'immigration et ses partenaires dont l'Association Initiatives Afro-Canadienne du Nouveau-Brunswick, le Centre des arts et de la culture de Dieppe et la Bibliothèque publique de Dieppe visant à célébrer la diversité et renforcer le dialogue au sein de la communauté.

Semaine du patrimoine

Le patrimoine était à l'honneur à la Maison Doiron sous le thème « Découvre nos innovations ». Les participants ont pu découvrir gratuitement une exposition portant sur certains accomplissements des conseils municipaux de toutes les époques, des anciennes photos, des lettres et des coupures de journaux en plus de prendre part à des causeries.

MARS

Francophonie

En tant que plus grande ville francophone à l'extérieur du Québec, Dieppe a souligné la Journée internationale de la Francophonie en présentant une série d'activités visant à célébrer la langue française. Lever de drapeau, atelier d'écriture, exposition de livres, concours, spectacle, soirée poésie et slam et bien plus encore avec nos partenaires la Bibliothèque publique et le Centre des arts et de la culture.

AVRIL

Jour de la Terre

Quelques centaines de personnes se sont présentées au parc Rotary St-Anselme le samedi 20 avril lors des célébrations du jour de la Terre. Les participants ont pu en apprendre davantage sur l'importance de protéger notre environnement et plusieurs ont participé au traditionnel nettoyage communautaire.

Transport à la demande

Le service de transport à la demande devient permanent en absorbant notamment l'ancien service de taxibus et en intégrant plusieurs améliorations, dont la bonification des horaires. La version révisée du transport à la demande a permis de rehausser la qualité du service et de l'accès au réseau de transport en commun en plus de maintenant s'étendre aux jours en semaine, s'alignant avec le service d'autobus de Codiac Transpo et permettant de passer d'une zone de service à l'autre grâce à des points de transferts clés.



RÉALISATIONS (SUITE)

Planification stratégique

Les consultations publiques ont été lancées dans le cadre de la conception du plan stratégique 2025-2029. La démarche visait à doter la municipalité d'une vision d'avenir claire, inspirante et à l'image de sa communauté en plus de définir les priorités pour les cinq prochaines années.

Les Chalins

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, la municipalité a reconnu de nombreux bénévoles lors de son gala annuel Les Chalins. Voici les grands gagnants de l'édition 2024 :

- Aînés – Germaine Maillet
- Loisirs et sports – Rachele Roper
- Francophonie et culture – Julie Leblanc-Hultberg
- Environnement – Richard Perron
- Engagement communautaire – Josiane Cormier
- Engagement d'un nouvel arrivant – Isaac et Josh Quiros
- Engagement jeunesse – Antoine Vautour



MAI

Construction d'un carrefour giratoire à l'intersection Lafrance/Gauvin

Dans le but d'améliorer la fluidité de la circulation routière ainsi que la qualité et la sécurité des infrastructures municipales, la municipalité a procédé au remplacement de tuyaux pour les systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux et à la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Lafrance et du chemin Gauvin.

Parcs et espaces verts

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau plan directeur des parcs et espaces verts, la municipalité a lancé une consultation publique afin d'identifier une vision pour la planification et les aménagements des différents parcs et espaces verts actuels et futurs.

Programmation estivale

La municipalité a lancé sa programmation estivale en promettant un été vibrant aux résidents et visiteurs. Les classiques tels que le Mercredi Show, les fêtes de quartier et le Cinéma plein air furent de retour pour le bonheur des petits et grands. La Zone ConneXion était également de retour à la Place 1604 avec ses Lundis diversité et ses Mardis actifs. On ne peut oublier les grandes festivités du 15 août qui en ont mis plein la vue aux spectateurs avec une brochette d'artistes adorés du grand public.

JUIN

Commémoration du jour J

Une délégation incluant des vétérans de la Seconde Guerre mondiale, leurs aidants et des dignitaires était à Dieppe le 5 juin pour une cérémonie de dépôt de couronnes au Cénotaphe de la Place 1604 afin de souligner le 80e anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie.

Mise à jour de l'arrêté sur le gazon

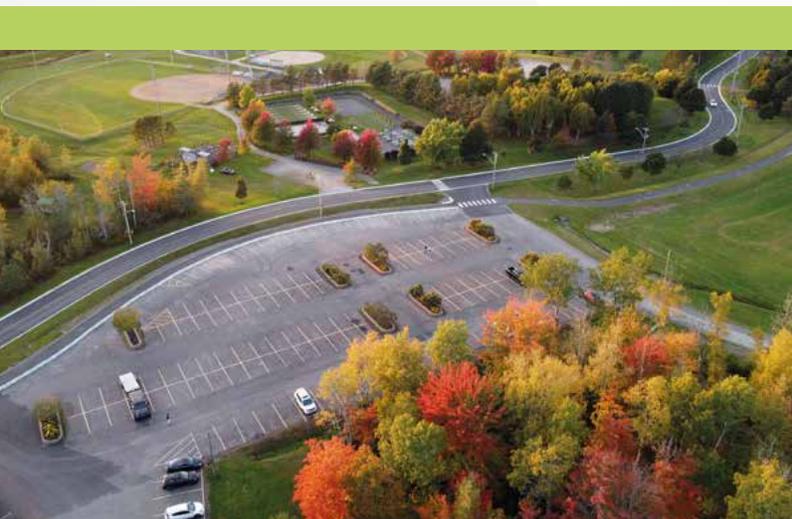
Afin de permettre à l'ensemble de la communauté de faire place à la biodiversité dans leurs aménagements paysagers, la municipalité a modifié sa réglementation en retirant la hauteur maximale pour le gazon. Des sites pilotes ont été aménagés dans plusieurs espaces publics où un mélange de fleurs a été ensemencé afin de venir en aide aux pollinisateurs.

Journée canadienne du multiculturalisme

Avec plus de 80 nationalités représentées lors de l'événement gratuit du 27 juin, les participants ont pu célébrer la diversité à travers danses, chants, dégustations, présentations artistiques et animations pour les petits et grands.

Parc Rotary St-Anselme

Les résidents ont été invités à partager leurs idées, suggestions et leur vision pour le futur du parc Rotary St-Anselme et les services qui y sont offerts. La démarche s'inscrivait dans le cadre de la révision du plan directeur des parcs et espaces verts. Notre communauté continuant de croître, l'objectif est de s'assurer que les parcs et espaces verts répondent aux besoins et aspirations de nos résidents.



Logement abordable

Une évaluation des besoins en logements a permis de quantifier le manque de logements par rapport à la croissance et de révéler un manque de logements hors marché, soit les logements généralement destinés aux personnes et familles à faible revenu. Suite à ces constats, Dieppe a développé sa toute première Stratégie de logement, se concentrant sur un nombre gérable de mesures qui peuvent avoir un impact important par rapport aux ressources qu'elles demandent, en prenant compte des responsabilités et limites de l'administration municipale.

Prolongement du sentier multifonctionnel Melanson/Fox Creek

Les travaux ont compris l'extension du sentier existant de l'intersection du chemin Bourque jusqu'au chemin Fox Creek (le long du chemin Melanson), ainsi que sur le chemin Fox Creek jusqu'à la rue Belle-Forêt. Ce projet avait notamment comme objectifs d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes en plus de bonifier le réseau de transport actif de la municipalité.

JUILLET

Jardin de monarches

Le 27 juillet, à deux pas du Centre aquatique, le jardin de monarches a été dévoilé en présence de nombreux jeunes et moins jeunes. Arborant un monarque géant, sculpture en métal recyclé réalisée par l'artiste Heather Lawrie-Morse, le jardin de monarches, ses aménagements floraux ainsi que ces panneaux d'interprétation visent à servir de havre pour les chenilles et les papillons du monarque, une espèce en voie de disparation au Canada.

Prolongement du boulevard Dieppe

La municipalité a débuté la phase 1 du projet de prolongement du boulevard Dieppe. Les travaux ont inclus la construction de la nouvelle route et l'installation du réseau d'eau et égout, de l'extrémité existante du boulevard Dieppe jusqu'à environ 400 mètres au sud du chemin LeBlanc.

AOÛT

Cibles de réduction des GES

Dans l'optique d'atteindre sa vision de ville écoresponsable, Dieppe a adopté des cibles de réductions de gaz à effet de serre (GES) ambitieuses, soit de réduire de 50 % ses GES d'ici 2031. Ce chiffre est non-négligeable lorsque l'on sait que les municipalités ont une influence sur environ la moitié des émissions de GES au Canada.

SEPTEMBRE

Alertes Dieppe

Dieppe a lancé son nouveau système d'alerte en cas d'urgence municipale. Le système comprend un tableau de bord où l'on retrouve l'information la plus récente sur différentes urgences municipales ainsi que des liens utiles. Les résidents peuvent également s'abonner pour recevoir des alertes par messages textes ou courriels dans le cas d'urgences spécifiques.

Jardin de pluie

Subventionné par Green Communities Canada et Environnement Canada, en collaboration avec l'Alliance du bassin versant de la Petitcodiac (ABVP), Dieppe possède maintenant un aménagement paysager spécialement conçu pour absorber et filtrer l'eau de pluie contenant un large

éventail de plantes indigènes. D'une superficie de 250 mètres carrés, il s'agit du plus grand jardin de pluie créé par l'ABVP.

Réseau de transport en commun

L'achalandage ayant augmenté de près de 47 % en 2024, Dieppe a lancé un projet de consultation publique dédié à l'amélioration du réseau de transport en commun, incluant l'ajout de nouveaux trajets d'autobus et l'augmentation de la fréquence de service. Ce projet vise à répondre aux besoins croissants de déplacement des résidents en offrant un réseau plus performant, adapté et qui reflète les attentes et besoins de la communauté.

Rencontre annuelle des employés

Deux ans après sa relance, la rencontre annuelle des employés s'est bien ancrée dans la vie municipale. En plus des avantages offerts tout au long de l'année (rabais chez GoodLife, programme d'aide aux employés, sensibilisation à l'ergonomie), les ressources humaines ont proposé des ateliers sur le mieux-être, l'amélioration continue et le réseautage. Des séances ont également porté sur la planification stratégique et la sensibilisation à la réalité autochtone, soulignant l'engagement de la Ville envers la réconciliation et l'inclusion.

OCTOBRE

Mardi actif

À la demande générale, les Mardis actifs ont fait un retour, cette fois-ci en automne. Les résidents ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir une panoplie d'activités physiques offertes gratuitement en soirée au BGC Dieppe. Que ce fût du yoga, du kung-fu, de la Zumba ou de la danse en ligne, le mieux-être était à l'honneur!

Journée internationale des personnes âgées

La Ville de Dieppe, en collaboration avec le Comité des personnes âgées de Dieppe, a invité ses résidents âgés de 50 ans et plus à son tout premier Salon des aînés. Tenu à l'UNIPlex, le Salon des aînés a regroupé kiosques d'information, activité physique, café et prix de présence, le tout axé sur le mieux-être.

NOVEMBRE

Semaine nationale de l'immigration francophone

Diverses activités ont été organisées par la municipalité afin de célébrer et de mettre de l'avant les contributions des communautés francophones de partout à travers le monde. Une soirée sous le thème de l'identité franco-acadienne a eu lieu au CCNB de Dieppe avec les étudiants internationaux. Le personnel de la municipalité a aussi pu participer à une activité interactive sur les origines et les parcours des employés.

Magazine Symposium+

La Ville de Dieppe ainsi que le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick ont été mis de l'avant dans le magazine Symposium+. Ce magazine de renom offre une tribune aux acteurs de l'immigration francophone tout en permettant le partage d'histoires à succès.

DÉCEMBRE

Fêtes au parc

Le parc Rotary St-Anselme avait des airs féériques lors de cette célébration du temps des fêtes et sa programmation pour toute la famille. Promenades en traineau, chocolat chaud, musique, brunch communautaire, feux de joie et bien sûr le père Noël ont permis de faire un grand succès de cette première édition des Fêtes au parc.



D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

En 2024, l'évaluation foncière dans la Ville de Dieppe se situait à 4 386 017 500 \$, soit une augmentation de 13,5 %, et le taux d'imposition se chiffrait à 1,43 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation. Cette augmentation de l'assiette fiscale a permis à la municipalité de réduire son taux de taxe de 3 ¢ en 2024.

Suite à la réforme de la gouvernance locale menée par le gouvernement provincial, les anciens districts de services locaux (DSL) de Greater Lakeburn et Scoudouc se sont annexés au territoire de Dieppe. Leurs évaluations foncières se situaient à 136 022 100 \$ et 7 307 300 \$ respectivement. Le taux d'imposition du DSL de Greater Lakeburn était de 0,5945 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation et celui du DSL de Scoudouc était de 0,5117 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	71 900 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	700 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux aréas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	6 500 000 \$
Total	79 100 000 \$



IMPÔTS
FONCIERS



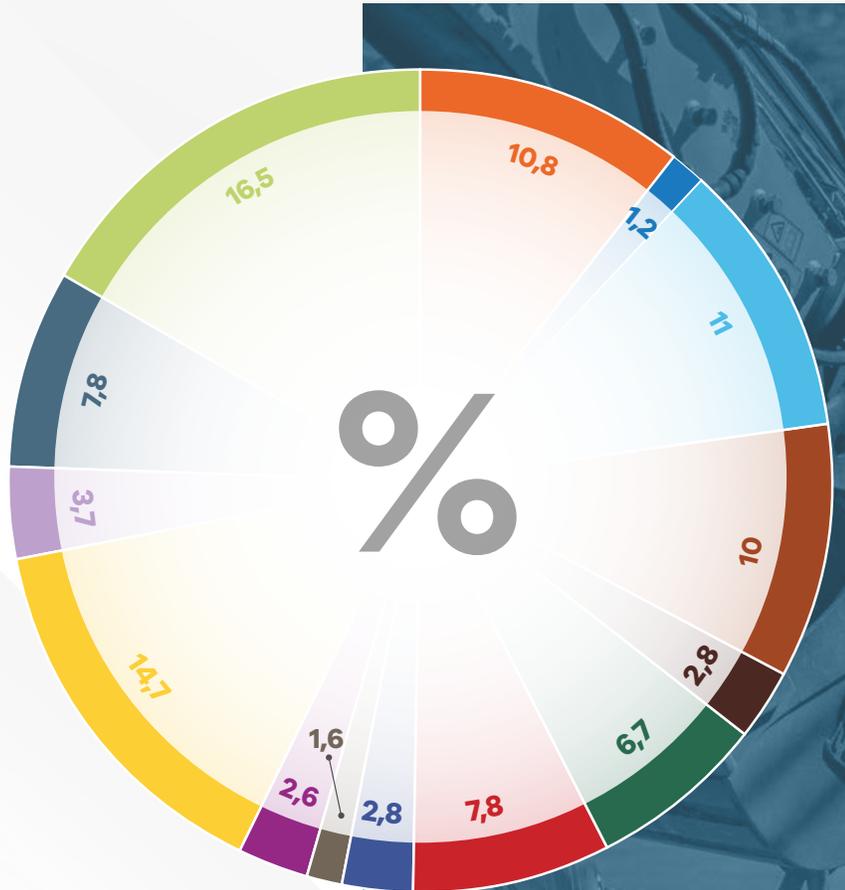
SUBVENTION DE
FINANCEMENT
COMMUNAUTAIRE
ET PÉREQUATION



AUTRES
REVENUS

À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?

- Administration – 10,8 %
- Coût d'évaluation – 1,2%
- Police – 11 %
- Incendie – 10 %
- Coût de l'eau – 2,8 %
- Autres protections – 6,7 %
- Transport – 7,8 %
- Ingénierie – 2,8 %
- Communication – 1,6 %
- Transfert aux réserves – 2,6 %
- Culture, loisirs et vie communautaire – 14,7 %
- Bâtiments et flotte municipale – 3,7 %
- Services financiers – 7,8 %
- Capital de l'opération – 16,5 %



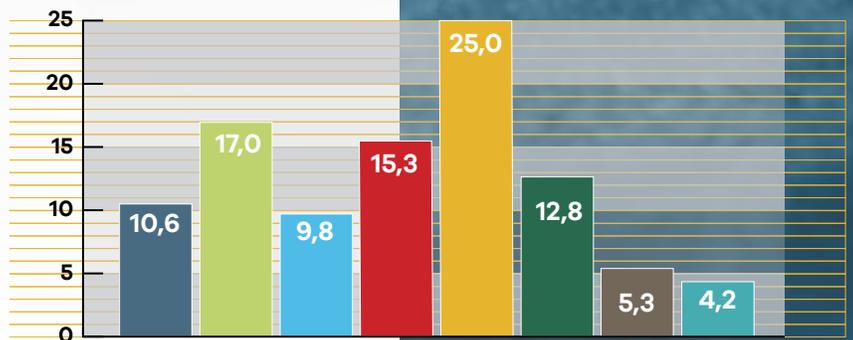
BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET D'ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et d'égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et d'égout	12 500 000 \$
Remboursement de l'eau utilisée par le service d'incendie	2 200 000 \$
Autres revenus et surplus des années précédentes	1 400 000 \$
Total	16 100 000 \$

Répartition des dépenses

- Achat de l'eau – 10,6 %
- Traitement des eaux usées – 17 %
- Capital de l'opération – 9,8 %
- Service de la dette – 15,3 %
- Opération et entretien - eau – 25,0 %
- Opération et entretien - égout – 12,8 %
- Transfert aux réserves – 5,3 %
- Déficit année antérieure – 4,2 %





CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillères générales et de cinq conseillers de quartier.

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.



Yvon Lapierre
Maire



Lise LeBouthillier
Conseillère quartier 2



Josée Turgeon-Roy
Conseillère générale



Mélyssa Janin
Conseillère générale



Jean-Marc Brideau
Conseiller quartier 1



Marc Lanteigne
Conseiller quartier 3



Ernest Thibodeau
Conseiller quartier 4



Paul Gaudet
Conseiller quartier 5



Corinne Godbout
Conseillère générale

COMITÉS, ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Yvon Lapierre

maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – AIP – section locale 5415 – service d’incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe
- Comité consultatif ami des aînés

Mélyssa Janin

conseillère générale

- Mairesse suppléante (jusqu’au 31 mai 2024)
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol Inc.
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif) (jusqu’au 31 mai 2024)
- Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi)

Corinne Godbout

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac

Josée Turgeon-Roy

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc.
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe

Jean-Marc Brideau

conseiller quartier 1

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de liaison des trois conseils municipaux
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l’Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe

Lise LeBouthillier

conseillère quartier 2

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – AIP – section locale 5415 – service d’incendie

Marc Lanteigne

conseiller quartier 3

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac (membre suppléant)
- Comité de griefs du conseil municipal – AIP – section locale 5415 – service d’incendie

Ernest Thibodeau

conseiller quartier 4

- Maire suppléant (à partir du 1^{er} juin 2024)
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Agence multiculturelle du Grand Moncton
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif) (à partir du 1^{er} juin 2024)

Paul Gaudet

conseiller quartier 5

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité consultatif de l’alphabétisation du Grand Moncton
- Comité du défilé du Père Noël du Grand Moncton
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe



RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via YouTube et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales. Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. Les réunions extraordinaires sont également ouvertes au public. En 2024, 21 réunions ordinaires ont été tenues. Aucune réunion extraordinaire n'a été tenue en 2024. Les détails se trouvent à l'annexe 1.

L'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos (fermées au public), lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter notamment de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi.

Les dates des réunions à huis clos et le genre de questions discutées lors de chacune de ses réunions se trouvent à l'annexe 2.

Durant les réunions à huis clos, les membres du conseil peuvent uniquement discuter des sujets permis par l'article 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Les directives prises en réunions à huis clos permettent à la Ville et au conseil municipal de garder le caractère confidentiel lorsque requis par la loi ou par le gouvernement, et de ne pas rendre publics des renseignements personnels, de négociations de ressources humaines, de sécurité, ou d'enquête policière. Elles permettent également de recourir à des services juridiques de façon confidentielle et d'acheter ou de vendre des terrains à meilleurs prix, ce qui sert les meilleurs intérêts de notre population. (Voir article 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale* pour tous les détails.)

La *Loi sur la gouvernance locale* indique qu'aucune décision ne peut être prise par les membres du conseil en réunion à huis clos, sauf pour donner une directive à un employé ou à l'avocat de la Ville.

Lorsque les dossiers sont complétés, les directives prises à huis clos sont rendues publiques, sauf si elles sont de nature confidentielle (toujours en conformité avec la *Loi sur la gouvernance locale*) ou qu'elles sont abandonnées. Bien que cette étape ne soit pas requise par la Loi, la municipalité utilise cette approche afin d'être transparente avec la population.

À noter que les sujets qui sont présentés en réunion publique ne sont pas discutés en réunion à huis clos. Les discussions, débats et décisions pour ces sujets ont lieu en public seulement.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers.

Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par l'arrêté A-3 et la politique A-27.

En 2024, les salaires et les indemnités ont totalisé 359 044 \$.

Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 : Rémunération du conseil

SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre		
76 352 \$	11 018 \$	87 370 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau		
30 203 \$	3 697 \$	33 900 \$
Conseiller Paul Gaudet		
30 241 \$	2 088 \$	32 329 \$
Conseillère Corinne Godbout		
30 241 \$	5 171 \$	35 412 \$
Conseiller Marc Lanteigne		
30 241 \$	4 347 \$	34 588 \$
Conseillère Lise LeBouthillier		
30 241 \$	1 622 \$	31 863 \$
Conseiller Ernest Thibodeau**		
32 478 \$	4 236 \$	36 714 \$
Conseillère Mélyssa Janin*		
31 736 \$	2 901 \$	34 637 \$
Conseillère Turgeon-Roy		
30 241 \$	1 990 \$	32 231 \$

*Mairesse suppléante de janvier à mai

**Maire suppléant de juin à décembre



SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2024, la Ville de Dieppe a versé 6 000 \$ en contributions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

La Ville de Dieppe a également offert 83 800 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté.

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 108 500 \$ en 2024 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que la Francofête en Acadie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, le Salon du livre de Dieppe, Monde en fête et Dieppe Fierté.

Quant à la politique L-21, elle vise à apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs. La tenue de tels événements peut donner une visibilité importante à la ville de Dieppe sur le plan régional, national ou international. Enfin, le tourisme sportif laisse des legs importants pour la communauté. À cet effet, 62 530 \$ en subventions ont été accordés en 2024.

En 2024, suite à un besoin exprimé par la communauté pour des espaces intérieurs, une entente a été conclue avec le District scolaire francophone Sud afin que la municipalité prenne en charge la location des gymnases de six écoles. En retour, ces écoles peuvent désormais répondre aux critères de notre nouvelle politique L-12, qui vise à favoriser le développement de programmes, d'initiatives, d'activités et de partenariats pour promouvoir la francophonie,

le patrimoine, l'accessibilité universelle, l'équité, l'inclusion et la diversité. Cette nouvelle politique encourage la préservation de l'environnement, le transport actif et la vie active. Elle soutient également l'aménagement d'infrastructures et d'équipements pour améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe, tout en offrant à la communauté un accès aux installations et équipements des établissements scolaires. Ce sont donc 15 977 \$ qui ont été octroyés en 2024 en lien avec la politique L-12.

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe.

Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2024 à des fins sociales et environnementales.

TABLEAU 2

Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)	
Demandes de commandites (politique A-37)	6 000 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	83 800 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	108 500 \$
Ententes diverses	445 396 \$
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et autres compétitions (politique L-21)	61 000 \$
Programme de subventions aux écoles partenaires (politique L-12)	15 977 \$
Total	725 229 \$



ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucune subvention de plus de 500 \$ n'a été accordée par la municipalité en 2024 à titre de développement économique.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2024 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au expansiondieppe.ca

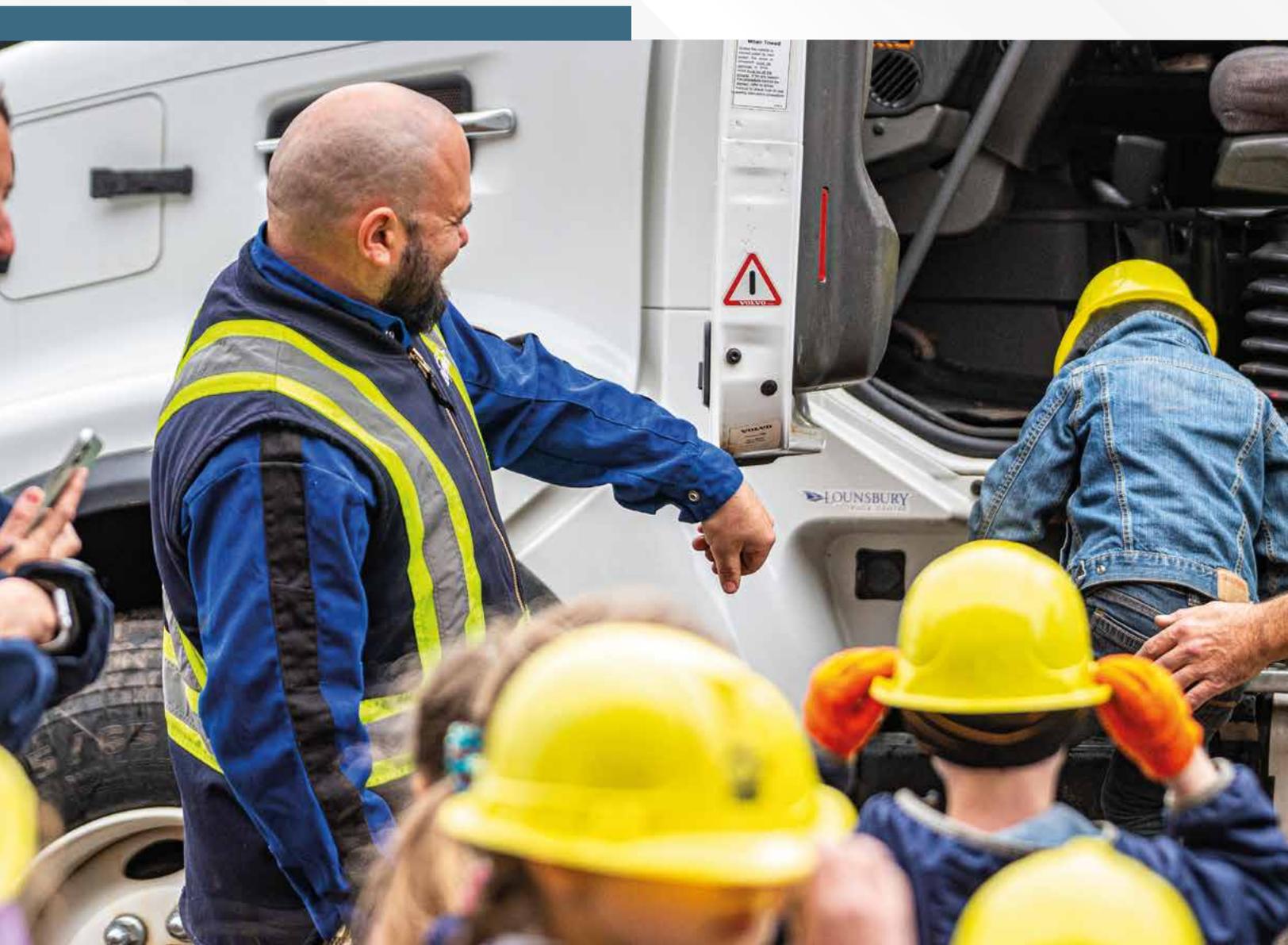
SERVICES

La Ville de Dieppe cherche à offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur le plan stratégique et les priorités adoptées par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte généralement en novembre.

En 2024, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 79 081 101 \$. Les revenus réels ont totalisé 79 761 478 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 78 626 661 \$, donnant lieu à un excédent de 1 134 817 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 16 092 187 \$. Les revenus réels ont atteint 16 239 813 \$ comparativement à 15 987 219 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 252 594 \$.



SERVICES GÉNÉRAUX

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales : 9 916 223 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (356 485 \$).

On y retrouve également les salaires et indemnités de l'administration (3 541 213 \$) qui comprend le directeur général (2 employés), la directrice générale adjointe – division des services organisationnels, la directrice générale adjointe – division du développement durable et sécurité urbaine, le directeur général adjoint – division des opérations et de la vie communautaire, le service d'immigration (2 employés), le service de mobilité urbaine (2 employés), le service d'environnement (3 employés), le bureau du greffier (4 employés), le service des ressources humaines (5 employés), le service des technologies de l'information (11 employés), le service des finances (6 employés), la réception centrale (2 employés), le service du patrimoine (2 employés) et le service des communications (6 employés).

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (693 466 \$); les frais juridiques et de vérification (587 863 \$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (965 269 \$); les autres frais administratifs (2 597 743 \$); l'assurance responsabilité civile (390 001 \$) et les subventions à des organismes (784 183 \$).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales : 2 830 446 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (121 952 \$); la planification et le développement (1 167 054 \$); le remembrement foncier et la réserve foncière (169 841 \$); la corporation de développement économique – Expansion Dieppe (1 115 184 \$); le plan de développement durable (182 628 \$); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (73 787 \$).

Dépenses totales : 78 626 661 \$



SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 539 184 \$

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe possède un contrat avec Miller Waste System pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents (977 889 \$), qui sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux du sud-est (561 295 \$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales : 19 328 127 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (8 522 151 \$) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (9 658 545 \$) et les coûts d'opération du centre de mesure d'urgence (46 210 \$).

Le service d'incendie de Dieppe existe afin de protéger la vie et la propriété des résidents et visiteurs de Dieppe et des environs par l'entremise de la prévention, l'éducation, la lutte aux incendies, les sauvetages, ainsi que la prestation de soins médicaux d'urgence. La division de la formation assure une main-d'œuvre compétente et aux aguets de la technologie qui peut répondre à n'importe quel sinistre.

Le service d'incendie de Dieppe a répondu à 1 885 appels de service en 2024, soit 1 196 urgences médicales, 235 alarmes, 138 interventions reliées à un incendie (structure, véhicule, herbe, feu extérieur ou non fondé), 209 incidents reliés à un véhicule à moteur, 14 sauvetages et environ 70 autres interventions. Le service d'incendie a également participé à au-delà de 80 activités de prévention et d'éducation du public.

SERVICES GÉNÉRAUX (SUITE)

En 2024, 46 employés assuraient un service professionnel 24 heures par jour, 365 jours par année.

- 2 casernes
- 1 chef pompier
- 1 chef adjoint
- 3 chefs de peloton
- 1 capitaine à la prévention
- 1 capitaine à la formation
- 1 adjointe administrative
- 8 capitaines aux opérations
- 24 pompiers à temps plein
- 6 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle
- 1 autopompe
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage
- 2 unités d'intervention de soins médicaux d'urgence
- 1 VTT
- 3 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 véhicule spécialisé pour les enquêtes sur les incendies
- 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (419 603 \$), l'exécution des arrêtés (505 772 \$), la protection des animaux (52 558 \$) et la destruction des insectes et parasites (123 288 \$).

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales : 10 626 125 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 632 015 \$); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 836 346 \$); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 2 760 894 \$ et hiver 1 553 593 \$); à l'éclairage des voies publiques (697 501 \$); au transport en commun (1 492 587 \$) et à la gestion des actifs (653 189 \$).

Le service d'ingénierie, composé de cinq ingénieurs, incluant le poste de direction et quatre technologues en ingénierie, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant au service des opérations, il inclut les travaux publics, les parcs et espaces verts, les installations récréatives, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les services techniques et les bâtiments municipaux. On compte au total 109 employés dans ce service.

Le secteur de la flotte municipale entretient 125 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 53 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épanduses à sel.

Le service de la mobilité urbaine de la municipalité, composé de deux employés, inclut le transport en commun, à la demande, adapté et actif.

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales : 11 866 478 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (668 230 \$); à l'entretien des deux arénas (3 226 690 \$); du Centre aquatique et sportif (2 336 282 \$); des centres communautaires (661 384 \$); des terrains de jeux et des parcs (3 885 841 \$); des autres services récréatifs (1 078 473 \$); de la formation et perfectionnement (9 145 \$); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (433 \$).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 2 670 942 \$ en 2024 (les arénas : 1 691 806 \$; le Centre aquatique et sportif : 606 685 \$; ainsi que les commandites, les inscriptions aux activités et les revenus de location : 372 451 \$).

Le service du développement communautaire compte quatre secteurs soit le tourisme, les loisirs, les services aux utilisateurs et à l'accueil et le secteur du patrimoine et des partenariats.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales : 22 520 078 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 825 328 \$ et remboursement de capital 4 247 000 \$), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 296 696 \$ et remboursement de capital 577 612 \$), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (8 991 000 \$ pour la réserve d'immobilisation générale et 327 000 \$ vers la réserve de fonctionnement général) ainsi que les dépenses en capital (7 255 442 \$).

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 15 987 219 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales : 5 739 027 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et facturation (1 021 866 \$), à la conduite et la distribution de l'eau (2 467 313 \$), à la force motrice et au pompage (399 248 \$) à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 793 600 \$) ainsi qu'à un règlement judiciaire (57 000 \$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 4 861 014 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et la facturation (592 498 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 736 720 \$), au système de collectage des eaux d'égout (1 474 796 \$) ainsi qu'à un règlement judiciaire (57 000 \$).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 4 711 974 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 479 852 \$ et remboursement de capital 1 962 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (1 200 000 \$ pour la réserve d'immobilisation) en plus des dépenses en capital (1 070 122 \$).

DÉFICIT D'UNE ANNÉE ANTÉRIEURE

Dépenses totales : 675 204 \$

Les gouvernements locaux qui, dans l'exploitation d'un service public, enregistrent un déficit à la fin d'un exercice financier peuvent soit l'imputer à la deuxième année qui suit cet exercice ou le répartir sur une période de quatre ans à partir de la deuxième année qui suit cet exercice.

En 2019, le service d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées a connu un déficit de 2 700 816 \$ qui sera réparti sur quatre années, débutant en 2021 et se terminant en 2024, à raison de 375 987 \$ pour l'approvisionnement en eau et 299 217 \$ pour l'évacuation des eaux usées.



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Nombre de membres ayant utilisé des moyens de communication électroniques	Yvon Lapierre	Mélyssa Janin	Corinne Godbout	Josée Turgeon-Roy	Jean-Marc Brideau	Lise LeBouthillier	Marc Lanteigne	Ernest Thibodeau	Paul Gaudet
			Maire	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseillère quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
8 janvier	Ordinaire	2*		*							*
22 janvier	Ordinaire	1*						*			
12 février	Ordinaire	0									
26 février	Ordinaire	0									
11 mars	Ordinaire	1*			*						
25 mars	Ordinaire	0									
8 avril	Ordinaire	0									
22 avril	Ordinaire	1*							*		
13 mai	Ordinaire	0									
27 mai	Ordinaire	0									
10 juin	Ordinaire	0									
24 juin	Ordinaire	0									
8 juillet	Ordinaire	0									
12 août	Ordinaire	2*			*	*					
9 septembre	Ordinaire	3*						*		*	*
23 septembre	Ordinaire	2*						*			*
15 octobre	Ordinaire	1*						*			
28 octobre	Ordinaire	1*						*			
12 novembre	Ordinaire	0									
25 novembre	Ordinaire	0									
9 décembre	Ordinaire	0									

Légende

	Présent
	Absent
*	À distance

Nombre de réunions ordinaires: 21

Nombre de réunions extraordinaires: 0

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

2024-01-08

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2024-01-22

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)h)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2024-02-12

Genre de questions débattues :

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

2024-02-20

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2024-02-26

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2024-03-11

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2024-03-25

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2024-04-08

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*) et renseignements qui risqueraient de porter atteinte au caractère confidentiel de renseignements reçus du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province ou d'un territoire (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)e)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2024-04-22

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2024-05-13

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)f*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2024-06-10

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2024-06-24

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2024-07-08

Genre de questions débattues :

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2024-08-12

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2024-09-23

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2024-10-15

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2024-11-12

Genre de questions débattues :

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2024-11-25

Genre de questions débattues :

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2024-12-09

Genre de questions débattues :

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Vietnamese Moncton	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Académie de ballet et danse classique	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
CCNB Dieppe	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Moncton Cares	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Association malienne du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Conseil provincial des sociétés culturelles	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Société Nationale de l'Acadie	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Chaire de recherche du Canada sur les minorités francophones et le pouvoir	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Course de nuit électrisante	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
La ligue de cheval de Dieppe	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Codiac Concert Band	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Association Initiatives Afro-Canadiennes du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Clinique de réfugiés du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire			La NBRC-CRNB est un organisme à but non lucratif qui fournit des services juridiques gratuits aux demandeurs d'asile et aux personnes qui présentent des demandes d'immigration humanitaire basées au Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles.
Ballet théâtre atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Évolution de l'UdeM	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe - appui au poste de direction artistique	Fin sociale	80 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
CAFI	Fin sociale	13 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Centre Boréal	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Pro Jeunesse	Fin sociale	42 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Hospice Sud-est	Fin sociale	15 396 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Réseau de santé Vitalité	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Soins extraordinaires Hôpital de Moncton	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
La Bikery	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or Dieppe	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	4 900 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Défilé du père Noël	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Hubcap	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
FrancoFête en Acadie	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Northrup Frye	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre de Dieppe	Fin sociale	35 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Dieppe Fierté	Fin sociale	5 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Monde en Fête	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Festival de culture arabe	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Mosaïq	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival de musique du grand Moncton	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Défi Francofun	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Sistema NB (Pops NB)	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Codiac Cyclone	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombées économiques
École Mathieu Martin - Tournoi classique	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombées économiques
Hockey mineur Dieppe Memramcook	Fin sociale	9 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombées économiques
Coupe du Canada / Centre de cyclisme	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombées économiques
Comité organisateur de la finale des Jeux de l'Acadie Dieppe	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs	Politique L-21	Retombées économiques
École Amirault	Fin sociale	2 961 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École le Marais	Fin sociale	6 136 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Antonine Maillet	Fin sociale	4 032 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Carrefour de l'Acadie	Fin sociale	4 984 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École Anna Malenfant	Fin sociale	1 580 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté
École St Thérèse	Fin sociale	840 \$	Numéraire	Soutenir l'aménagement d'infrastructures et d'équipements afin d'améliorer les cours d'école et l'enseignement en salle de classe des établissements qui offrent à la communauté l'accès à leurs installations et équipements.	Politique L-12	Offre de services à la communauté

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS AVEC GLACE

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % lundi à dimanche 22 h – 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison jour 20 %
	269 \$	162 \$	215 \$	162 \$	215 \$

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans la *Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives* entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS SANS GLACE

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Groupes accrédités
Taux horaire	75 \$	45 \$
Demi-journée (4 h)	225 \$	135 \$
Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$
Demi-journée (4 h) – longue durée	180 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)	108 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)
Journée complète (8 h +) – longue durée	225 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)	135 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)

FORFAIT DE SPECTACLE

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
	2 500 \$	1 250 \$	1 500 \$	750 \$

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 \$/chaise
Table (30 disponibles)	2 \$/table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Rideau noir	500 \$
Faire enlever la porte d'entrée de la resurfaeuse	200 \$
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 \$ Par fenêtre: 10 \$
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de 3 heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.
4. Longue durée pour: le forfait demi-journée comprend une location de 16 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace; le forfait journée complète comprend une location de 30 heures par semaine minimum sur une période de 8 semaines ou plus par surface de glace.

TAUX DE LOCATION DU SITE ÉVÉNEMENTIEL

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
	1 500 \$	750 \$	900 \$	450 \$

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 \$/poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 \$/table
Électricité (électricien inclus)	250 \$ - branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs	Groupes accrédités
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	65 \$	35 \$	25 \$
Demi-journée (4 h)	195 \$	105 \$	75 \$
Journée complète (8 h +)	325 \$	175 \$	125 \$
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	85 \$	45 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	255 \$	135 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	425 \$	225 \$	150 \$
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur- J.- LeBlanc et à l'UNIPlex			
Taux horaire	120 \$	80 \$	55 \$
Demi-journée (4 h)	360 \$	240 \$	165 \$
Journée complète (8 h +)	600 \$	400 \$	275 \$
Cuisine au pavillon Rotary (comprend vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaque)			
Taux horaire	25 \$	20 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	75 \$	60 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	175 \$	100 \$	75 \$
Cuisine à l'UNIPlex (comprend 12 stations, vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaque)			
Taux horaire	50 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	150 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	250 \$	200 \$	150 \$
Salle d'entraînement à l'UNIPlex			
Taux horaire	70 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	210 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	350 \$	200 \$	150 \$

Forfait d'événements spéciaux 1 200 \$:

Salles combinées pour la journée et soirée au pavillon Rotary ou accès à la grange annexée à la Maison Doiron, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation). Inclus le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h. Inclus l'utilisation de la cuisine au pavillon Rotary (avec l'option de salles combinées au pavillon Rotary seulement). La police d'assurance responsabilité liée au permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes:

- Ces taux incluent les taxes.
- Toute location d'installation récréative ou de promenade en traîneau tiré par des chevaux bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 \$ l'heure suivant ladite location.
- Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex. : préparation de nourriture ou service de traiteur).
- « Salles combinées » désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2^e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc ou soit les trois salles communautaires situées au 2^e étage de l'UNIPlex.
- La personne responsable de la location de la cuisine à l'UNIPlex doit avoir une certification canadienne en salubrité alimentaire.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Bloc de temps	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier	Terrain pratique
Saison 2024	11,50 \$	7,50 \$	7,50 \$	4 \$

Notes:

1. Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédité par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. La division des services opérationnels s'occupe de l'entretien (ex.: coupe du gazon) et de la préparation régulière des terrains (ex.: les lignes).
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
5. L'utilisation des lumières coûte 24 \$ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
6. Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF

Bassin de natation	
1 - 65 personnes	140 \$
66 - 94 personnes	195 \$
95 - 121 personnes	255 \$
122 - 150 personnes	325 \$
Bassin d'exercice	
1 - 46 personnes	80 \$
Bassin récréatif	
1 - 60 personnes	175 \$
61 - 130 personnes	235 \$
Trois bassins	
1 - 100 personnes	335 \$
101 - 150 personnes	450 \$
151 - 241 personnes	560 \$
242 - 320 personnes	620 \$

Notes:

1. Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
2. Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
3. Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le secteur des loisirs et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
4. Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le secteur des loisirs et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

	Cartes de membres annuelles	Cartes de membres mensuelles (doit acheter un minimum de 3 mois consécutifs)
Carte adulte	435 \$	55 \$
Carte 50+/ étudiant	300 \$	45 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	200 \$	30 \$
Carte couple	655 \$ 2 ^e carte reçoit un rabais de 50 %	70 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$	80 \$

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel

Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF (SUITE)

Forfait 12 visites	
Carte adulte (inclus bain libre et activités aquatiques)	75 \$
Carte 50+ / étudiant (inclus bain libre et activités aquatiques)	60 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	150 \$

Droits d'entrée unique	
Adulte	10 \$
50+ / étudiant	8 \$
Enfant (12 ans et moins)	5 \$
Entrée famille (2 adultes et enfants)	20 \$
Aquaforme 50+	7 \$
Aquaforme Adulte	10 \$

Fête pour enfants	
Option 1 Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)	Droits d'entrée unique pour enfants et adultes + frais de location de la salle: 35 \$/heure ou 50 \$/heure et demie
Option 2 Location de bassin(s) à usage exclusif	Selon les taux de location des bassins + location de la salle: 35 \$/heure ou 50 \$/heure et demie

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable. Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

TAUX DE LOCATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

Type de location	Taux horaires		Taux horaires pour groupes jeunesse accrédités et écoles de Dieppe	
	Usage exclusif	Usage non-exclusif	Usage exclusif	Usage non-exclusif
Piste et espace vert	25 \$	15 \$	15 \$	Aucun frais
Piste	15 \$	10 \$	10 \$	Aucun frais
Espace vert	10 \$	5 \$	5 \$	Aucun frais

Notes:

- Le taux horaire de groupe jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le Secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
- Toute location doit être réservée et confirmée par le Service des opérations.
- Le Service des opérations s'occupe de l'entretien (ex.: coupe du gazon) et de la préparation régulière du terrain.
- Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
- L'usage non-exclusif sera accepté pour des groupes de 20 personnes ou moins.
- L'usage non-exclusif signifie que les espaces loués sont partagés avec le public et/ou d'autres groupes.
- Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

TERRAIN SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE MATHIEU-MARTIN

	Taux horaire		
	Régulier	Jeunesses accréditées	Districts scolaires
À l'heure	70 \$	42 \$	Gratuit

Notes:

1. Le taux horaire de groupe jeunesse accréditée est offert aux groupes jeunesses accrédités par le Secteur loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service aux utilisateurs.
3. Le service des opérations s'occupe de l'entretien et de la préparation régulière du terrain.
4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
5. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

TARIFS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

	Comptant	Laissez-passer individuel 1 jour	Carte à perforer 10 trajets	Carte à perforer 20 trajets	Laissez-passer de groupe	Laissez-passer 30 jours
Adultes	3 \$	7 \$	28 \$	45 \$	18 \$	71 \$
Étudiants et aînés (65 et plus)	3 \$	7 \$	28 \$	45 \$	18 \$	56 \$
Enfants (12 ans et plus résidents de Moncton et Riverview)	3 \$	7 \$	28 \$	45 \$	18 \$	56 \$
Enfants (12 à 18 ans résidents de Dieppe)	Gratuit sur le territoire de Dieppe avec le laissez-passer jeunesse					
Enfants (6 à 12 ans résidents de Dieppe)	Gratuit sur l'ensemble du territoire (Dieppe, Moncton, Riverview) avec le laissez-passer jeunesse					

Il n'y avait aucuns frais pour l'utilisation du transport à la demande en 2024.

Autobus gratuit pour les jeunes

En 2024, la municipalité a offert aux jeunes Dieppois, l'accès gratuit au service de transport en commun. Cet accès a été offert pour les trajets de Codiac Transpo effectués sur le territoire de Dieppe, Moncton et Riverview aux jeunes de moins de 12 ans. Pour les 12 ans à 18 ans, l'accès fut réservé aux trajets effectués à Dieppe uniquement.

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2024



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

VILLE DE DIEPPE

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Ville pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Dieppe, Canada
Le 14 avril 2025

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2024 Budget (note 19)	2024 Réel	2023 Réel
REVENUS (note 15)			
Mandat d'imposition	71 845 339 \$	71 845 338 \$	65 095 174 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 20)	-	-	4 900
Province du Nouveau-Brunswick (note 20)	151 000	176 972	166 680
Ventes de services (note 20)	15 233 018	15 818 382	15 211 424
Autres revenus de provenance interne (note 20)	1 163 169	2 884 582	2 141 024
Subvention de financement et de péréquation communautaire	677 032	677 032	902 714
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	5	-
Intérêts gagnés	222 938	2 614 964	1 997 095
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	10 622 517	4 098 330
Contributions en immobilisations des développeurs (note 14)	-	8 835 809	4 911 616
Autres contributions	-	2 014 483	644 386
Gain sur ventes de terrains (note 4)	-	1 109	456 388
	89 292 501 \$	115 491 193 \$	95 629 731 \$
DÉPENSES (note 15)			
Services d'administration générale (note 20)	10 283 341 \$	10 226 652 \$	9 519 500 \$
Services de protection (note 20)	17 713 572	17 470 253	17 177 841
Services de transports (note 20)	10 140 308	17 048 287	16 392 820
Services d'hygiène du milieu (note 20)	1 491 366	1 539 184	1 477 568
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 20)	4 149 246	3 350 119	2 353 647
Services récréatifs et culturels (note 20)	11 509 002	15 319 211	13 691 577
Approvisionnement en eau (note 20)	5 712 243	6 643 030	6 142 908
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 20)	4 810 740	5 746 703	5 231 730
Services financiers - général (note 20)	1 174 154	1 135 320	1 358 932
Services financiers - eau (note 20)	311 000	300 672	378 058
Services financiers - égouts (note 20)	184 000	179 180	205 438
	67 478 972	78 958 611	73 930 019
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 16 et 19)	21 813 529 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		339 581 702	317 881 990
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		376 114 284 \$	339 581 702 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIFS FINANCIERS

Espèces et quasi-espèces	23 451 046 \$	26 070 199 \$
Dépôts à terme (note 5)	19 477 302	11 565 124
Débiteurs		
Général	4 762 172	2 884 346
Taxe de vente à recevoir	1 632 423	789 252
Gouvernements	10 733 579	3 982 982
	60 056 522	45 291 903

PASSIFS

Créditeurs et frais courus	10 885 829	4 038 639
Déductions à la source à payer	53 591	39 224
Dus à d'autres gouvernements	-	255 573
Congés de maladie accumulés (note 8)	1 895 908	1 840 777
Revenus différés	939 510	568 606
Retenues de garanties	2 086 675	1 109 742
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	46 532 369	52 391 100
	62 393 882	60 243 661

DETTE NETTE**(2 337 360) (14 951 758)****ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations corporelles (note 14)	565 183 494	530 452 174
Amortissement cumulé (note 14)	(190 627 384)	(178 602 076)
	374 556 110	351 850 098
Inventaire	34 189	40 580
Stocks de terrains	3 664 740	2 486 970
Charges payées d'avance	196 605	155 812
	378 451 644	354 533 460

EXCÉDENT ACCUMULÉ**376 114 284 \$ 339 581 702 \$****ÉVENTUALITÉS (note 9) ET ENGAGEMENTS (note 10)**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

**VILLE DE DIEPPE****DIFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

au 31 décembre 2024

MONTANT DE REVENUS ET DÉPENSES

2024

2024

2023

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

Excédent de l'exercice	36 532 582 \$	21 699 712 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(37 305 458)	(18 469 400)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	246 880	486 290
Amortissement des immobilisations corporelles	14 292 064	13 721 126
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	60 502	(181 801)
	13 826 570	17 255 927
Acquisitions de l'inventaire	(34 189)	(40 580)
Acquisitions des charges payées d'avance	(196 605)	(155 812)
Consommation de l'inventaire	40 580	31 985
Utilisation des charges payées d'avance	155 812	158 233
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	-	7 117
Variation des stocks de terrains	(1 177 770)	116 495
	(1 212 172)	117 438
Diminution de la dette nette	12 614 398	17 373 365
Dette nette au début de l'exercice	(14 951 758)	(32 325 123)
Dette nette à la fin de l'exercice	(2 337 360) \$	(14 951 758) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	36 532 582 \$	21 699 712 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	60 502	(181 801)
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	-	7 117
Amortissement des immobilisations corporelles	14 292 064	13 721 126
Contributions en immobilisations des développeurs	(8 835 809)	(4 911 616)
	42 049 339	30 334 538
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(9 471 594)	692 004
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	6 605 984	(1 623 446)
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	(1 212 172)	110 321
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments de passif	1 402 968	333 735
	39 374 525	29 847 152
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(28 469 649)	(13 557 784)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	246 880	486 290
	(28 222 769)	(13 071 494)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(7 912 178)	(376 410)
	(7 912 178)	(376 410)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	1 118 000	-
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(6 976 731)	(9 718 292)
	(5 858 731)	(9 718 292)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(2 619 153)	6 680 956
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 070 199	19 389 243
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	23 451 046 \$	26 070 199 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donné l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Périmètre comptable du gouvernement

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 14 novembre 2023 et par le Ministre des gouvernements locaux le 5 décembre 2023.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de subvention et contribution sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus reçus pour lesquels les obligations de prestation n'ont pas été respectées sont comptabilisés comme revenus différés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus lors de l'achat ou de la construction de l'immobilisation visée.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment une baisse de valeur n'existent plus ou s'il y a des indications claires d'une augmentation de la juste valeur, la provision est renversée jusqu'à concurrence de la provision initiale inscrite.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 8. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La Ville a adopté la nouvelle norme comptable publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, SP 3400, *Revenus*, qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de déclarer les revenus. L'adoption de la nouvelle norme n'a donné lieu à aucun changement important aux états financiers consolidés de la Ville.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

4. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2024	2023
Ventes de terrains	3 225 \$	690 020 \$
Coût des terrains vendus	(2 116)	(233 632)
	1 109 \$	456 388 \$

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 5,25 %, 5,20 % et 5,40 % et viennent à échéance en février 2026, juin 2025 et février 2025, respectivement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

2024

2023

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 817 350 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

303 724 \$

449 507 \$

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 334 811 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

156 193

218 653

Intérêts inclus dans les versements

(16 518)

(33 960)

443 399

634 200

Emprunts

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 4 049 623 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

4 939 970

5 516 900

À reporter

5 383 369 \$

6 151 100 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)	2024	2023
Reporté	5 383 369 \$	6 151 100 \$
Débiteures		
1) Débiteure, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	5 064 000	5 881 000
2) Débiteure, 3,95 % à 4,85, échéant en 2032.	519 000	573 000
3) Débiteure, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	1 954 000	2 214 000
4) Débiteure, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	4 771 000	5 219 000
5) Débiteure, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	1 823 000	2 032 000
6) Débiteure, remboursée durant l'exercice.	-	417 000
7) Débiteure, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	3 895 000	4 401 000
8) Débiteure, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	1 668 000	2 256 000
9) Débiteure, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	4 676 000	5 669 000
10) Débiteure, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	6 823 000	7 822 000
11) Débiteure, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	394 000	431 000
12) Débiteure, 3,36 % à 3,96%, échéant en 2034.	1 118 000	-
13) Débiteure, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	8 444 000	9 325 000
Total	46 532 369 \$	52 391 100 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débiteures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2024

6. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2025 - 6 456 202 \$	208 259 \$
2026 - 5 701 392 \$	208 259 \$
2027 - 5 173 612 \$	43 384 \$
2028 - 4 829 979 \$	0 \$
2029 - 4 903 616 \$	0 \$

7. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 025 494 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 025 494 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'exercice. En 2024, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'exercice suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Congés de maladie accumulés**

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2023.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2023 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 % (2023 - 4,5 %);
- âge de la retraite est de 62 (2023 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2023 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 840 777 \$	1 791 848 \$
Coût pour les services rendus	149 436	138 721
Charge d'intérêt	70 689	66 052
Prestations versées	(71 722)	(100 726)
Changements dans les hypothèses actuarielles	3 858	(9 943)
Autres	(97 130)	(45 175)
Solde à la fin de l'exercice	1 895 908 \$	1 840 777 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 628 909 \$ (2023 - 1 534 722 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,50 % à 11,50 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

10. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton (note 20).

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur (note 20).

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada ("GRC") (note 20).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa marge de crédit à cause du taux variable.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créiteurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme. L'exercice budgétaire annuel est suffisant pour pallier ce risque.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, ses espèces et quasi-espèces et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

12. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

13. EXCÉDENT/(DÉFICIT) AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/(déficits) au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, ou soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents/(déficits) d'autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent/(déficit) à la fin de l'exercice est le suivant :

	2024	2023
2024 excédent	252 594 \$	- \$
2023 excédent	293 935	293 935
2022 excédent	-	599 926
2019 déficit	-	(675 204)
	546 529 \$	218 657 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

14. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2024	Total 2023
COÛT										
Solde d'ouverture	30 190 472 \$	28 933 613 \$	6 404 899 \$	16 017 080 \$	97 848 174 \$	210 410 660 \$	139 347 073 \$	3 300 203 \$	530 452 174 \$	513 193 410 \$
Plus :										
Acquisitions de l'exercice	1 354 342	1 465 205	537 268	1 882 504	688 784	11 142 785	10 515 340	-	27 586 208	17 684 908
Dispositions de l'exercice	-	-	(41 684)	(1 111 128)	(55 186)	(1 142 613)	(223 527)	-	(2 574 138)	(1 210 636)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	9 719 250	9 719 250	784 492
Solde de clôture	31 544 814	28 398 818	6 900 483	16 788 456	98 481 772	220 410 812	149 638 886	13 019 453	585 183 494	530 452 174
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	9 715 734	4 027 070	7 846 891	39 791 528	79 464 403	37 756 450	-	178 602 076	165 787 097
Plus :										
Amortissement de l'exercice	-	1 334 318	367 239	1 293 709	3 539 808	5 999 604	1 767 386	-	14 292 064	13 721 126
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	(41 685)	(1 089 828)	(46 908)	(947 634)	(141 701)	-	(2 266 756)	(906 147)
Solde de clôture	-	11 050 052	4 352 624	8 051 772	43 284 428	84 506 373	39 382 135	-	190 627 384	178 602 076
VALEUR NETTE										
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 544 814 \$	17 348 766 \$	2 547 859 \$	8 736 684 \$	55 197 344 \$	135 904 439 \$	110 256 751 \$	13 019 453 \$	374 556 110 \$	351 850 098 \$

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 799 641 \$ (2023 - 1 799 641 \$) et de l'amortissement cumulé de 647 480 \$ (2023 - 502 727 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 23 556 211 \$ (2023 - 20 770 702 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles de transports de 2 905 992 \$ (2023 - 1 647 553 \$) et d'eau et égouts de 5 929 817 \$ (2023 - 3 264 063 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

15. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2024 Consolidés	2023 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	11 288 854 \$	19 348 643 \$	22 232 226 \$	1 354 909 \$	3 923 181 \$	13 697 525 \$	- \$	71 845 338 \$	65 095 174 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	-	176 972	-	-	-	-	176 972	171 580
Ventes de services	-	-	-	-	-	2 600 973	13 217 409	15 818 382	15 211 424
Subvention de financement et de péréquation communautaire	106 380	182 331	209 505	12 768	36 970	129 078	-	677 032	902 714
Intérêts gagnés	388 992	666 719	766 082	46 688	135 186	471 991	139 306	2 614 964	1 997 095
Contributions développeurs	-	-	2 905 992	-	-	-	5 929 817	8 835 809	4 911 616
Autres	170 653	1 930 867	6 590 998	20 482	234 974	1 674 983	4 899 739	15 522 696	7 340 128
	11 954 879	22 128 560	32 881 775	1 434 847	4 330 311	18 574 550	24 186 271	115 491 193	95 629 731
Dépenses									
Salaires et bénéfiques	3 789 225	6 680 279	4 416 436	-	1 853 880	6 782 922	3 568 169	27 090 911	25 340 980
Biens et services	5 055 866	10 130 805	5 396 656	1 539 184	1 486 421	4 712 641	6 696 534	35 017 907	32 146 003
Amortissement	613 506	647 319	7 217 057	-	9 818	3 836 372	1 967 992	14 292 064	13 721 126
Intérêts	292 535	98 350	512 980	-	-	231 455	479 852	1 615 172	1 942 428
Autres	768 055	12 050	18 138	-	-	(12 724)	157 038	942 557	779 482
	10 519 187	17 568 603	17 561 267	1 539 184	3 350 119	15 550 666	12 869 585	78 958 611	73 930 019
Excédent (déficit) de l'exercice	1 435 692 \$	4 559 957 \$	15 320 508 \$	(104 337) \$	980 192 \$	3 023 884 \$	11 316 686 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

16. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent des fonds pour l'exercice 2024	1 134 817 \$	24 711 443 \$	252 594 \$	9 407 200 \$	7 555 563 \$	43 061 617 \$
Ajustements à l'excédent annuel						
Déficit (excédent) des exercices précédentes	(610 520)	-	75 278	-	-	(535 242)
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	217 000	-	-	-	(217 000)	-
Fonds de réserve capital général	8 991 000	(3 681 000)	-	-	(5 310 000)	-
Transferts entre fonds	8 548 376	(8 548 376)	1 272 114	(1 272 114)	-	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 200 000	(1 254 000)	54 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	4 824 612	(4 824 612)	1 962 000	(1 962 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 200 000	-	(2 200 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(12 314 254)	-	(1 967 992)	-	(14 282 246)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	2 905 992	-	5 929 817	-	8 835 809
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	190 802	-	-	-	-	190 802
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(24 822)	(24 822)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(214 131)	-	(81 827)	-	(295 958)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	(391 032)	(9 818)	(66 528)	-	-	(467 378)
Total d'ajustements à l'excédent de l'exercice 2024	23 970 238	(26 636 199)	2 242 864	(608 116)	(5 497 822)	(6 529 035)
Excédent (déficit) pour l'exercice 2024 selon les Normes CCSP	25 105 055 \$	(1 924 756) \$	2 495 458 \$	8 799 084 \$	2 057 741 \$	36 532 582 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

17. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2024	Total 2023
Actifs et excédent accumulé	3 541 718 \$	34 936 769 \$	727 947 \$	5 993 648 \$	390 393 \$	45 590 475 \$	38 034 912 \$
Revenus							
Intérêts	168 615	1 527 132	37 047	305 490	19 457	2 057 741	1 576 717
Contribution du fonds de fonctionnement général	327 000	8 991 000	-	-	-	9 318 000	8 909 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 200 000	-	1 200 000	1 102 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	-	-	-	-	-	354 000
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égout	-	-	-	145 000	-	145 000	106 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	24 822	24 822	145 830
	495 615	10 518 132	37 047	1 650 490	44 279	12 745 563	12 193 547
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	110 000	-	-	-	-	110 000	625 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	3 681 000	-	-	-	3 681 000	3 629 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	-	-	-	140 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	1 399 000	-	1 399 000	319 000
	110 000	3 681 000	-	1 399 000	-	5 190 000	4 713 000
Excédent de l'exercice	385 615 \$	6 837 132 \$	37 047 \$	251 490 \$	44 279 \$	7 555 563 \$	7 480 547 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

17. ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves:

Résolution du 8 avril 2024 (proposée par Lise LeBouthillier et appuyée par Ernest Thibodeau)

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 58 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout au Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Résolution du 9 septembre 2024, proposée par Marc Lanteigne et appuyée par Josée Turgeon-Roy

QUE le conseil autorise un transfert budgétaire d'une somme de 110 000 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fond fonctionnement général.

Résolution du 9 décembre 2024, proposée par Josée Turgeon-Roy et appuyée par Marc Lanteigne

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 327 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve de fonctionnement général.

Résolutions du 9 décembre 2024, proposée par Jean-Marc Brideau et appuyée par Mélyssa Janin

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 8 991 000 \$ du Fonds de fonctionnement général au Fonds de réserve d'immobilisation général.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 3 681 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Fonds d'immobilisation général.

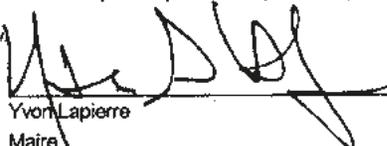
Résolutions du 9 décembre 2024, proposée par Marc Lanteigne et appuyée par Ernest Thibodeau

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 200 000 \$ du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

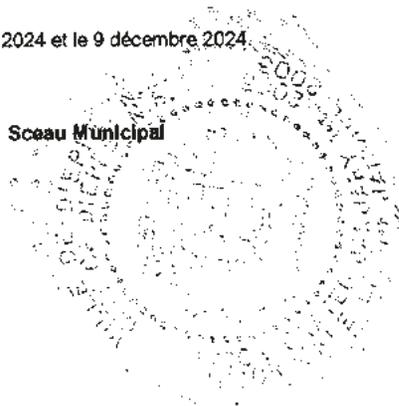
QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 145 000 \$ du Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

QUE le conseil autorise un transfert d'une somme de 1 341 000 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées au Fonds d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Je certifie par les présentes que les copies ci-dessus sont conformes et exactes des résolutions adoptées par le conseil municipal le 8 avril 2024, 9 septembre 2024 et le 9 décembre 2024.


Yvon Lapierre
Maire
Ville de Dieppe

7 mai 2025
Date


Sceau Municipal

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

18. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2024	Total 2023
Actifs	429 654 169 \$	3 860 375 \$	4 993 622 \$	438 508 166 \$	399 825 363 \$
Passifs	55 591 904	1 838 802	4 963 176	62 393 882	60 243 661
Excédent accumulé	374 062 265	2 021 573	30 446	376 114 284	339 581 702
Revenus	113 852 386	1 342 111	296 696	115 491 193	95 629 731
Dépenses	76 852 021	1 809 904	296 686	78 958 611	73 930 019
Excédent (déficit) de l'exercice	37 000 365 \$	(467 793) \$	10 \$	36 532 582 \$	21 699 712 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents/déficits d'exercices précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	71 845 339 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	71 845 339 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	151 000	-	-	-	-	-	-	151 000
Ventes de services	2 447 018	12 786 000	-	-	-	-	-	15 233 018
Autres revenus de provenance interne	1 163 169	2 200 000	-	(2 200 000)	-	-	-	1 163 169
Subvention de financement et de péréquation communautaire	677 032	-	-	-	-	-	-	677 032
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	1 631 000	368 000	-	-	-	(1 999 000)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts gagnés	148 504	74 434	-	-	-	-	-	222 938
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	83 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'exercices précédentes	625 911	599 927	-	-	(1 225 838)	-	-	-
	78 790 101	16 092 187	-	(2 200 000)	(1 225 838)	(1 999 000)	(164 949)	89 292 501
Dépenses								
Services d'administration générale	10 283 341	-	-	-	-	-	-	10 283 341
Services de protection	19 913 572	-	-	(2 200 000)	-	-	-	17 713 572
Services de transports	10 140 308	-	-	-	-	-	-	10 140 308
Services d'hygiène du milieu	1 491 366	-	-	-	-	-	-	1 491 366
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	4 149 246	-	-	-	-	-	-	4 149 246
Services récréatifs et culturels	11 509 002	-	-	-	-	-	-	11 509 002
Approvisionnement en eau	-	5 712 243	-	-	-	-	-	5 712 243
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	4 810 740	-	-	-	-	-	4 810 740
Intérêts sur la dette à long terme	1 174 154	495 000	-	-	-	-	-	1 669 154
Paiements de la dette à long terme	5 015 844	1 962 000	-	-	-	(6 977 844)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	13 033 268	1 577 000	-	-	-	(14 610 268)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	2 080 000	860 000	-	-	-	(2 940 000)	-	-
Déficits d'exercices précédentes	-	675 204	-	-	(675 204)	-	-	-
	78 790 101	16 092 187	-	(2 200 000)	(675 204)	(24 528 112)	-	67 478 972
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(550 634) \$	22 529 112 \$	(164 949) \$	21 813 529 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
<i>Autres municipalités</i>			
Feu	- \$	- \$	4 900 \$
<i>Province du Nouveau-Brunswick</i>			
Rues et chemins	140 000 \$	150 293 \$	140 001 \$
Peinture des lignes sur chaussées	11 000	26 679	26 679
	151 000 \$	176 972 \$	166 680 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	1 596 650 \$	1 691 806 \$	1 540 470 \$
Centre aquatique et sportif	647 500	606 885	678 931
Scène mobile - location et commanditaires	-	4 020	5 200
Programmes	153 868	237 761	117 017
Location de terrains sportifs	49 000	60 501	47 278
Eau	6 284 000	6 461 565	6 286 676
Réseau d'assainissement	6 232 000	6 402 792	6 232 106
Connexions, services et autres	198 000	285 396	219 123
Intérêts gagnés	72 000	67 656	84 623
	15 233 018 \$	15 818 382 \$	15 211 424 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	832 100 \$	1 588 150 \$	1 461 164 \$
Amendes			
Arrêté municipal	15 000	11 280	13 990
Autres	-	38 952	10 400
Loyers - matériel et immeuble	192 200	343 020	276 064
Divers	123 869	903 180	379 406
	1 163 169 \$	2 884 582 \$	2 141 024 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
<i>Services législatifs</i>			
Maire	70 108 \$	61 427 \$	57 365 \$
Conseillers	252 753	230 860	210 940
Autres	54 600	64 198	53 904
	377 461	356 485	322 209
<i>Administration</i>			
Greffier	435 792	296 033	300 633
Directeur	1 639 461	2 676 046	2 910 232
Immeubles	716 420	693 466	782 010
Avocat	260 800	527 090	406 074
Autres	3 055 014	2 290 916	1 789 950
	6 107 487	6 483 551	6 188 899
<i>Gestion des finances</i>			
Administration	239 188	239 011	235 475
Comptabilité	324 593	330 123	306 636
Vérification externe	62 000	64 523	61 725
	625 781	633 657	603 836
<i>Services courants</i>			
Coût d'évaluation	965 269	965 269	855 270
<i>Autres services d'administration générale</i>			
Congrès	13 000	16 128	16 585
Primes d'assurance responsabilité civile	380 000	390 001	369 352
Subvention - Théâtre Capitoi	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	766 796	692 614	668 138
Autres	972 547	441	13 028
Amortissement des immobilisations corporelles	-	613 506	641 143
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	-	(233 960)
	2 207 343	1 787 690	1 549 286
	10 283 341 \$	10 226 652 \$	9 519 500 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
<i>Services de protection</i>			
<i>Service de police</i>			
Contrat GRC et coûts municipaux (note 10)	8 680 006 \$	8 522 151 \$	8 473 394 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	935 535	890 988	722 206
Service de lutte contre les incendies	5 755 067	5 097 257	5 244 582
Enquêtes sur les incendies et prévention	9 982	7 956	6 279
Poste et bâtiment	450 817	433 464	395 003
Matériel de lutte contre les incendies	601 998	635 375	622 147
Formation	74 000	76 262	73 611
	7 827 399	7 141 302	7 063 828
<i>Mesures d'urgence</i>			
Fournitures	60 500	46 210	1 691
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	392 355	419 603	406 343
Application des arrêtés	576 871	505 772	436 253
Protection des animaux	52 520	52 558	48 926
Destruction des insectes et parasites	123 921	123 288	118 824
Amortissement des immobilisations corporelles	-	647 319	628 582
Perte sur disposition des immobilisations corporelles	-	12 050	-
	1 145 667	1 760 590	1 638 928
	17 713 572 \$	17 470 253 \$	17 177 841 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	875 588 \$	852 151 \$	528 521 \$
Formation et perfectionnement	19 100	22 042	30 689
Génie civil, planification, surveillance	851 539	757 822	761 492
Matériel général	164 500	199 775	181 759
Ateliers et autres bâtiments	1 539 458	1 476 727	1 368 630
Autres	15 720	-	-
	3 465 905	3 308 517	2 871 091
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 851 655	1 938 741	2 370 391
Trottoirs	178 000	170 803	56 810
Égouts pluviaux et fossés de drainage	82 300	322 206	119 961
Enlèvement de la neige et de la glace	1 944 532	1 553 593	1 676 509
	4 056 487	3 985 343	4 223 671
<i>Éclairage des rues</i>			
	600 000	697 501	609 557
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	58 000	77 730	90 774
Traçage des voies de circulation	85 000	95 092	83 114
Signaux routiers	111 920	156 322	79 059
	254 920	329 144	252 947
<i>Transport en commun</i>			
	1 762 996	1 492 587	1 367 473
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
	-	7 217 057	6 941 035
<i>Perte sur disposition d'immobilisations corporelles</i>			
	-	18 138	127 046
	-	7 235 195	7 068 081
	10 140 308 \$	17 048 287 \$	16 392 820 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 491 366 \$	1 539 184 \$	1 477 568 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	121 949 \$	121 952 \$	38 056 \$
Planification et développement	1 215 157	1 167 054	624 668
Remembrement foncier et réserve foncière	185 000	169 841	159 594
Expansion Dieppe Inc.	1 115 184	1 625 038	1 371 192
Plan de développement durable	575 000	182 629	57 254
Embellissement et amélioration de terrains	118 000	73 787	86 681
Tourisme	325 000	-	-
Provision pour baisse de valeur sur stocks de terrains	-	-	7 117
Autres	493 956	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	9 818	9 085
	4 149 246 \$	3 350 119 \$	2 353 647 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	826 565 \$	668 230 \$	661 648 \$
Centres communautaires	901 510	661 384	371 460
Centre aquatique et sportif	2 242 562	2 336 282	1 884 258
Arénas	3 112 202	3 226 690	2 847 664
Parcs et terrains de jeux	3 669 204	3 885 841	3 606 198
Autres services récréatifs	747 759	707 558	674 765
Formation et perfectionnement	8 600	9 145	6 041
Bibliothèque	600	433	432
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 836 372	3 680 865
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(12 724)	(41 754)
	11 509 002 \$	15 319 211 \$	13 691 577 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	881 966 \$	860 882 \$	760 222 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	57 000	99 000
Conduite et distribution	2 541 403	2 387 320	2 201 389
Force motrice et pompage	442 274	399 248	370 321
Achat d'eau (note 10)	1 713 600	1 793 600	1 643 583
Test source d'eau	-	17 408	30 324
Facturation et perception	133 000	143 576	127 861
Amortissement des immobilisations corporelles	-	983 996	910 208
	5 712 243 \$	6 643 030 \$	6 142 908 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	430 593 \$	453 477 \$	386 333 \$
Règlement judiciaire (note 9)	-	57 000	99 000
Système de collectage des eaux d'égouts (note 10)	1 407 852	1 292 853	1 137 578
Stations de relèvement des eaux d'égouts	106 075	40 597	35 842
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 736 720	2 736 720	2 572 080
Facturation et perception	129 500	139 022	123 822
Amortissement des immobilisations corporelles	-	983 996	910 208
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	43 038	(33 133)
	4 810 740 \$	5 746 703 \$	5 231 730 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	860 000 \$	842 785 \$	1 035 112 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	314 154	292 535	323 820
	1 174 154 \$	1 135 320 \$	1 358 932 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

20. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
<hr/>			
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	311 000 \$	300 672 \$	378 058 \$
<hr/>			
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	184 000 \$	179 180 \$	205 438 \$
<hr/>			